



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2022-147

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

71-2022-09-09-00001 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Dominique DIMEY, chargée de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or (2 pages)

Page 3

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2022-09-09-00001



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Intérim de la direction régionale des finances publiques
de Bourgogne Franche-Comté

**LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

Vu le code du domaine de l'État, notamment ses articles R. 158 et R. 163 ;

Vu l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration de l'enregistrement la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration, modifié par le décret n° 95-1007 du 13 septembre 1995, le décret n° 97-463 du 9 mai 1997 et le décret n° 99-896 du 20 octobre 1999 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques notamment son article 4 ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Julien CHARLES en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés ;

VU l'arrêté ministériel du 16 août 2022 chargeant Mme Dominique DIMEY, administratrice des finances publiques, de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or en remplacement de M. Jean-Paul CATANESE à compter du 20 août 2022 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : délégation de signature est donnée à Mme Dominique DIMEY, administratrice des finances publiques, chargée de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, et compétences, tous actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département de Saône-et-Loire.

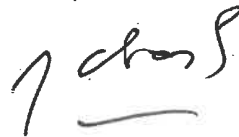
ARTICLE 2 : Mme Dominique DIMEY peut donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation. Ces décisions viseront nominativement les agents concernés et leur seront notifiées. Copie de ces arrêtés sera adressée au préfet de Saône-et-Loire pour insertion au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire et la directrice par intérim de la direction régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral du 19 août 2022 portant délégation de signature à Mme Dominique DIMEY, chargée de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or, est abrogé.

Fait à Mâcon, le -9 SEP. 2022

Le Préfet,



Julien CHARLES